

## PLF 2024 - L'avis de la commission sur les crédits du compte de concours financiers

# AVANCES À L'AUDIOVISUEL PUBLIC

La dotation du compte de concours financiers « Avances à l'audiovisuel public » s'élève dans le projet de loi de finances pour 2024 à 4,025 milliards d'euros, en hausse de 6 % (+228,3 M€) par rapport au PLF 2023. Conformément à la loi de finances rectificative du 16 août 2022, qui a supprimé la contribution à l'audiovisuel public (CAP), ce compte est alimenté par une fraction de la recette de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

Le PLF 2024 confirme **la nouvelle trajectoire d'augmentation des crédits**, amorcée l'an dernier. Cette augmentation doit néanmoins être nuancée au regard de l'inflation et de la compensation des effets fiscaux de la suppression de la CAP, qui induisent une hausse qui n'est pas synonyme de moyens supplémentaires pour l'audiovisuel public.

Le PLF 2024 s'inscrit dans **une trajectoire financière pluriannuelle 2024-2028** qui vise à compenser les effets de la fiscalité et de l'inflation mais aussi à **financer des projets de transformation** dans le cadre d'un nouveau programme 848 doté de 69 M€ pour l'an prochain. Les versements issus de ce programme ont vocation à être ajustés au regard de la réalisation effective, par les entreprises, de leurs objectifs.

- **La commission estime toutefois que cette nouvelle trajectoire financière n'est pas adossée à une stratégie suffisamment claire.** La trajectoire financière proposée par le gouvernement s'inscrit, en effet, sur la durée des prochains contrats d'objectifs et de moyens (COM) sur lesquels la commission et l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) seront consultées pour avis en application de la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication. **Compte tenu de cette chronologie, l'avis des commissions parlementaires sur la stratégie de l'audiovisuel public pour les cinq prochaines années interviendra en bout de course, sur une trajectoire et des objectifs déjà déterminés par l'exécutif.**

- À cela s'ajoute une **absence de perspectives sur le mode de financement** de l'audiovisuel public après 2025. Le gouvernement a également renoncé à réformer la **gouvernance** de l'audiovisuel public, suite à l'abandon, en 2020, du projet de loi qui prévoyait le regroupement de plusieurs entreprises. Dans ce contexte, **le Sénat a pris l'initiative d'une proposition de loi** relative à la réforme de l'audiovisuel public et à la souveraineté audiovisuelle, adoptée en juin 2023 mais à ce jour sans suites.

**La méthode qui nous est proposée par l'exécutif n'est pas satisfaisante.** Les enjeux méritent un débat d'une autre ampleur, pour **consolider le service public de l'audiovisuel**, alors qu'il est **confronté à de multiples défis**. L'audiovisuel public est présent dans le quotidien des Français. Son rôle est majeur, dans un contexte de massification des fausses informations et d'interférences d'États étrangers. L'offre éducative et de divertissement, notamment à destination du public jeune, et le soutien à la création sont amenés à se transformer du fait de la révolution des usages induite par la concurrence des grandes plateformes internationales. Des médias de service public indépendants, dotés d'une stratégie claire et d'un financement pérenne sont plus que jamais nécessaires.

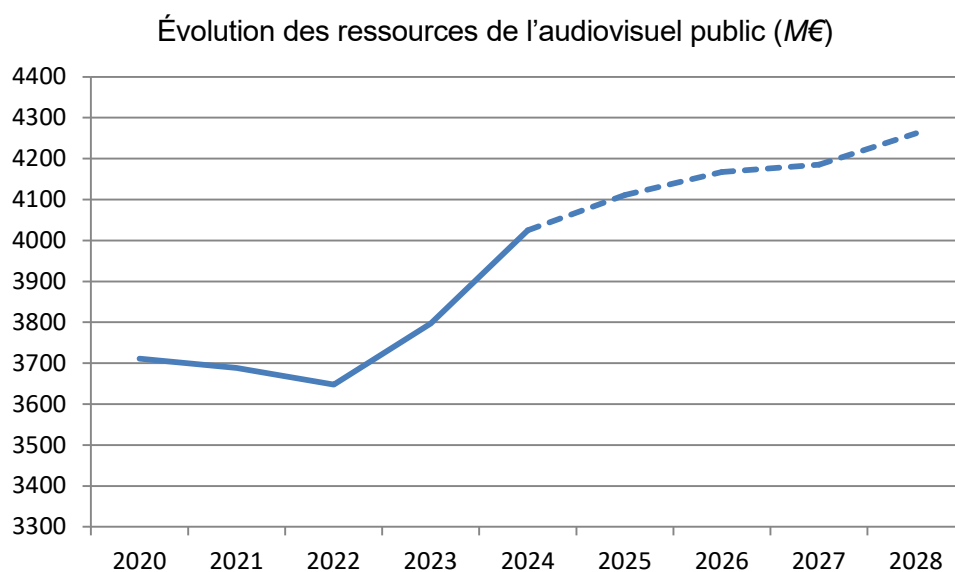
**Appelant à une clarification rapide de la stratégie, du financement et de la gouvernance de l'audiovisuel public**, la commission a émis un **avis défavorable** à l'adoption des crédits du compte de concours financiers « Avances à l'audiovisuel public » du projet de loi de finances pour 2024.

# 1. UNE TRAJECTOIRE D'AUGMENTATION DES RESSOURCES DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC

## A. UN BUDGET PLURIANNUEL POUR ACCOMPAGNER UN PROCESSUS DE TRANSFORMATION

À l'occasion de ce projet de loi de finances pour 2024, le gouvernement propose une trajectoire pluriannuelle des crédits, anticipant sur l'adoption prochaine des contrats d'objectifs et de moyens (COM) des sociétés de l'audiovisuel public (à l'exception d'Arte France et de TV5 Monde qui suivent une chronologie différente en raison de la dimension internationale de leur gouvernance).

**Le principe d'une trajectoire pluriannuelle, assurant une visibilité à moyen terme, est salué par les différents opérateurs.**



Source : ministère de la culture (ressources versées et prévisions)

Le montant du compte de concours financiers augmente de 228,3 M€ en 2024 dont 60,6 M€ destinés à compenser les effets fiscaux de la suppression de la contribution à l'audiovisuel public. Les augmentations prévues en 2024 au titre de cette compensation sont les suivants (en écart par rapport à 2023) :

Audiovisuel public - compensation des effets fiscaux liés à la suppression de la CAP pour 2024	
SAP	Valeur (en M€)
France TV	+30,4
Radio France	+16,4
FMM (dont compensation de la perte de droit à déduction TVA)	+8,3
Arte	+1,1
INA	+3,1
TV5 Monde	+1,3
<b>Total</b>	<b>+60,6</b>

Source : ministère de la culture

L'augmentation des crédits provient, par ailleurs, de la **création d'un programme spécifique dédié au financement de projets de transformation prioritaires** des entreprises, qui seront précisés dans les futurs contrats d'objectifs et de moyens.

Les versements provenant de ce programme pourront être ajustés sur le fondement d'un **processus d'évaluation qui reste à définir**. Il n'est pas précisé, à ce stade, sur la base de quels critères les entreprises pourraient être amenées à devoir rembourser une partie de la dotation qui leur a été versée.

#### Dotation par opérateur

M€	Dotation 2024 dont : transformation	Dotation 2023 hors compensations*	Dotation 2024 hors compensations*	Évolution hors compensations*
France Télévisions	2 568,1 dont : 45	2 408	2 515,1	+4,4%
Radio France	667,9 dont : 15	611,4	639,9	+4,7%
France Médias Monde	304,2 dont : 5	263	274,2	+4,3%
Arte France	293,6 dont : 0	283,8	291,7	+2,8%
INA	108 dont : 4	91,4	102,6	+12,3%
TV5 Monde	83,4 dont : 0	79,4	81,4	+2,5%

\* Hors compensations des effets fiscaux de la suppression de la contribution à l'audiovisuel public (TVA, taxe sur les salaires). D'après les données du projet annuel de performance

## B. UNE TRAJECTOIRE PLURIANNUELLE POUR QUELLE STRATÉGIE ?

### 1. Des COM toujours en attente

Prévus à l'article 53 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, les contrats d'objectifs et de moyens des sociétés de l'audiovisuel public sont transmis avant leur signature aux commissions compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat ainsi qu'à l'Arcom. Les commissions sont invitées à formuler un avis sur ces COM dans un délai de six semaines. L'Arcom formule un avis sur les COM de France Télévisions (FTV), Radio France et France Médias Monde dans un délai de quatre semaines.

En janvier 2021, la commission a donné un **avis défavorable à l'adoption des COM 2020-2022** (à l'exception de celui d'Arte France) au motif qu'ils ne prévoyaient aucune stratégie claire et qu'ils se limitaient à prolonger la mise en œuvre des initiatives déjà engagées. L'an dernier, le gouvernement a fait le choix de prolonger d'un an ces COM en actualisant leurs objectifs : en l'absence de clarification stratégique, la commission a, de nouveau, donné un **avis défavorable aux avenants proposés**.

Cette prolongation d'un an aurait dû être mise à profit pour mener une réforme d'envergure du financement et de la gouvernance, ce qui n'a pas été le cas. Les projets de COM étaient attendus pour la fin 2023 mais il apparaît aujourd'hui qu'ils ne seront probablement pas transmis avant le premier trimestre 2024, en vue d'une adoption définitive au printemps, soit **après le début de la période sur laquelle ils s'appliquent**.

### 2. Une absence de décision sur le financement de l'audiovisuel public

L'article 6 de la loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022 a supprimé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, la contribution à l'audiovisuel public. Pour mémoire, la redevance avait été créée en 1933 pour financer la radiodiffusion, avant d'être étendue en 1949 aux postes de télévision. Au moment de sa suppression, son montant était de 138 euros dans l'Hexagone et de 88 euros outre-mer. La CAP soulevait trois types de difficultés : elle voyait son fait générateur s'éloigner de la réalité des usages, elle tenait insuffisamment compte des capacités contributives des redevables et, enfin, son mode de collecte (adossé à la taxe d'habitation) était appelé à disparaître. Le projet initial du gouvernement prévoyait la suppression du compte de concours financiers et la création, en lieu et place, d'une mission au sein du budget général.

Le débat parlementaire a conduit au maintien du compte de concours financier, une fraction du produit de la TVA venant se substituer à la CAP.

Ce mode de financement ne peut toutefois être que provisoire. En effet, la loi organique du 28 décembre 2021 relative à la modernisation de la gestion des finances publiques a introduit dans la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) la disposition suivante, applicable à compter de 2025 : « *Les impositions de toutes natures peuvent être directement affectées aux collectivités territoriales, à leurs établissements publics et aux organismes de sécurité sociale (...). [Elles] ne peuvent (...) être affectées à un tiers autre (...) et leur affectation ne peut être maintenue que si ce tiers est doté de la personnalité morale et si ces impositions sont en lien avec les missions de service public qui lui sont confiées.* ». **Les recettes de TVA n'ayant pas de lien particulier avec les missions du service public de l'audiovisuel, le mode actuel de financement de l'audiovisuel public sera illégal à compter de la loi de finances pour 2025.**

**En l'absence de modification de la LOLF, le seul mode de financement possible sera la budgétisation. Pour le rapporteur, ce serait un contresens historique alors que nous avons plus que jamais besoin de médias de service public indépendants.**

Certes, en cas de budgétisation, des aménagements seraient possibles, afin de préserver les enveloppes des entreprises de l'audiovisuel public de toute mise en réserve et mesures de régulation (versement en début d'année pour le montant voté en loi de finances).

Alors que les opérateurs considèrent le mode de financement actuel comme satisfaisant, beaucoup craignent une budgétisation en termes d'image et de crédibilité, notamment à l'international. C'est notamment le cas pour Arte et France Médias Monde.

Les députés Quentin Bataillon et Jean-Jacques Gaultier ont déposé une proposition de loi organique portant réforme du financement de l'audiovisuel public, tendant à pérenniser le mode de financement par la TVA, tout en prévoyant un financement particulier par prélèvement sur recettes pour Arte.

**Là encore, cette situation provisoire, qui dure depuis 2022, n'est pas satisfaisante.**

### 3. Une réorganisation de l'audiovisuel public ajournée

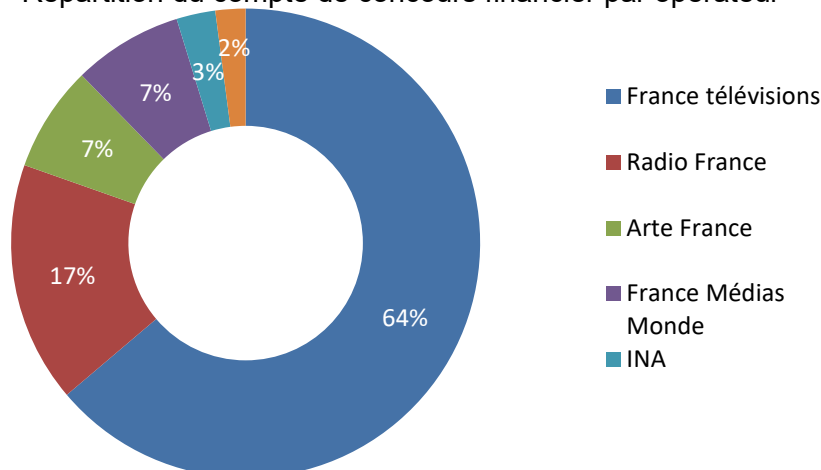
L'abandon de l'examen du projet de loi relatif à la communication audiovisuelle et à la souveraineté culturelle en mars 2020 a ajourné le regroupement de l'audiovisuel public qui avait pourtant été engagé par le gouvernement dans le prolongement des recommandations du rapport du Sénat de septembre 2015 de Jean-Pierre Leleux et André Gattolin. Ce projet de loi prévoyait la création d'une holding. La mission d'information de l'Assemblée nationale sur l'avenir de l'audiovisuel public a récemment recommandé un dispositif similaire.

**La proposition de loi déposée au Sénat par Laurent Lafon a repris ce projet de holding**, baptisée France Médias, structure légère et stratégique, de nature à permettre un regroupement des forces de l'audiovisuel public en accélérant les convergences et coopérations existantes. **Le 13 juin 2023, le Sénat a adopté cette proposition de loi.**

**Un projet ambitieux pour l'audiovisuel public doit en effet associer une clarification stratégique, la pérennisation d'un financement qui soit gage de crédibilité, et un regroupement des forces de l'audiovisuel public, grâce à une réforme de sa gouvernance.**

## 2. L'ANALYSE DES CRÉDITS PAR OPÉRATEUR

Répartition du compte de concours financier par opérateur



D'après les données du projet annuel de performance

### A. FRANCE TÉLÉVISIONS : L'ACTEUR CENTRAL DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC

En 2024, France Télévisions bénéficie d'une dotation de 2 568,1 M€ dont 2 523,1 M€ au titre du programme 841 (+3,8 %) et 45 M€ au titre du programme 848 de transformation. **Hors effets fiscaux, cette dotation augmente de 4,4 %. France Télévisions bénéficie de près de deux tiers du montant du compte de concours financiers.**

En 2023, France Télévisions compte 8 900 ETP et réalise un chiffre d'affaires de 2,85 Md€ dont 2,43 Md€ de concours publics et 391 M€ de recettes publicitaires prévisionnelles. Plus de 80 % des dépenses sont consacrées aux programmes.

Afin d'absorber la baisse des concours publics, au cours de la dernière décennie, l'entreprise a réalisé des efforts conséquents de réduction de ses charges. Sur la période 2015-2023, cet effort s'est traduit, d'une part, par **une réduction de 10 % des effectifs et, d'autre part, par une baisse de 15 % du budget du programme national.**

France Télévisions fait face à la **profonde transformation du marché publicitaire**, dont le numérique capte l'ensemble de la croissance. Le marché de la publicité numérique est en effet passé de 1,6 Md€ en 2007 à 8,5 Md€ en 2022, tandis que le marché de la publicité TV stagne en dessous de 3,5 Md€ par an (dont 11 % environ pour France Télévisions).

Les recettes publicitaires de France Télévisions sont néanmoins passées de 381 M€ en 2021 à 393 M€ en 2022.

L'année 2024 sera particulière pour la chaîne puisqu'elle sera marquée par la **diffusion des Jeux olympiques et paralympiques** qui donnera lieu à une programmation exceptionnelle et sera marquée par un **passage à l'ultra-haute définition (UHD) sur la TNT.**

Après la fusion des rédactions nationales de France 2 et France 3, intervenue en 2019, le **passage d'une organisation en silos à une organisation transversale** se poursuit. Le rapprochement entre France 3 et France Bleu progresse. Après la fusion, toujours en cours, des matinales des deux chaînes, une **nouvelle étape a été engagée en septembre dernier** avec le lancement sur France 3 des 48 éditions d'information ICI 12/13 et ICI 19/20, opérées par les antennes du réseau régional de France 3 et largement dédiées à l'information régionale et locale tout en s'appuyant sur une coopération avec la rédaction nationale de FTV. **Le développement de l'offre régionale de France 3 est au cœur de la stratégie du groupe.**

La transformation de France Télévisions s'accompagne d'un **projet de regroupement des implantations franciliennes de l'entreprise** afin de rassembler, à l'horizon 2025, l'ensemble des salariés franciliens, soit 5 000 personnes, sur 5 sites, contre 16 en 2022.

---

**France Télévisions doit répondre à la révolution des usages avec la progression des consommations délinéarisées, notamment de la part du public jeune.**

---

Selon la trajectoire communiquée par le gouvernement, la dotation de France Télévisions passerait de 2,4 Md€ en 2023 à 2,7 Md€ en 2028.

Les priorités du plan de transformation portent sur :

- **la proximité** : poursuite du rapprochement de France 3 et France Bleu ;
- **la jeunesse** : projet de multiplier par trois les dépenses de programmes consacrées aux moins de 25 ans d'ici à 2028. Aujourd'hui, tous supports confondus, la chaîne touche chaque semaine 79 % des Français mais seulement 62 % des 15-24 ans ;
- **le numérique** : faire des plateformes france.tv, franceinfo et ICI des plateformes de référence.

**Les offres numériques du service public devraient, autant que possible, être unifiées.**

---

**La préparation de l'avenir nécessite un investissement important dans les technologies du numérique et de l'intelligence artificielle.**

---

## **B. RADIO FRANCE : UN MÉDIA ATTACHÉ À SON INDÉPENDANCE**

Radio France bénéficie d'une dotation de 668 M€ dont 15 M€ au titre du programme de transformation. Cette dotation comprend 28 M€ de compensation des effets fiscaux de la suppression de la CAP. **Hors effets fiscaux, l'augmentation est de 4,7 %.**

Le budget de Radio France est complété, en 2023, par environ 88 M€ de ressources propres, dont **64 M€ de recettes publicitaires**. Radio France consacre 85 % de ses ressources aux programmes.

**L'augmentation de la dotation pour l'an prochain ne couvrira qu'une partie de l'augmentation tendancielle des charges de Radio France, sous l'effet de l'inflation.**

S'agissant du programme de transformation, dont l'emploi exact reste à définir, il s'agit évidemment de **financer le rapprochement avec France Télévisions**, sur les questions prioritaires que sont la proximité et l'information ainsi que dans le domaine numérique.

**Depuis 2015, Radio France a réalisé d'importants efforts d'économies.** Sur la période 2019-2022, les économies et redéploiements se sont élevés à 60 M€, dont un tiers pour absorber la baisse de la CAP. 250 suppressions de poste ont été organisées, dont 70 % sur les fonctions support. La réduction des effectifs s'est accompagnée d'une politique de modération salariale (absence d'augmentation générale des salaires pendant 12 ans, jusqu'à fin 2022).

**Comme indiqué précédemment, le rapprochement entre France Bleu et France 3 se poursuit.** La **plateforme numérique ICI** a vocation à rassembler l'intégralité des productions quotidiennes des 44 stations locales de France Bleu et des 24 antennes régionales de France 3.

Comme l'a indiqué la ministre de la culture à la commission lors de son audition du 24 octobre 2023, « *Les coopérations entre France 3 et France Bleu ne généreront pas d'économies dans l'immédiat. Leur but premier est de regrouper les forces du réseau de proximité de l'audiovisuel public pour porter un programme ambitieux autour de la vie locale, pour faire vivre une information locale forte et diversifiée et pour renforcer la connaissance de la vie culturelle et des services locaux.* ». Ce rapprochement génère, dans l'immédiat, des coûts de réorganisation.

Soucieuse de l'indépendance du média « radio » par rapport au média « télé », Radio France est réticente au rapprochement des entreprises de l'audiovisuel public, estimant que cette étape n'est pas nécessaire pour assurer le bon fonctionnement et le développement des coopérations.

---

**Le rapporteur estime que la création d'une marque unique de l'audiovisuel public de proximité constitue une clarification bienvenue. Ce rapprochement doit désormais se poursuivre sur les plans de la gouvernance, du projet éditorial et de l'immobilier.**

---

**L'avenir du média radio passe désormais par la radio numérique terrestre (DAB+).** Plus de 60 % de la population sera couverte par le DAB+ début 2024. La loi impose depuis 2020

cette norme à tous les autoradios neufs. Mais il reste deux freins majeurs à l'extension du DAB+ et à l'abandon de la FM : d'une part, seuls 14 % des foyers français sont équipés d'un récepteur approprié ; d'autre part, l'abandon d'une fréquence FM se traduit automatiquement par sa réattribution par l'Arcom.

---

**Les freins à l'extension du DAB+ doivent être levés notamment en encourageant l'acquisition par les foyers de récepteurs adaptés.**

---

### **C. FRANCE MÉDIAS MONDE : DES CHAÎNES CONFRONTÉES AUX TENSIONS INTERNATIONALES**

France Médias Monde (FMM) regroupe Radio France internationale (RFI), France 24 et la radio arabophone Monte Carlo Doualiya (MCD). Sa dotation pour 2024 est de 304 M€, dont 30 M€ de compensation des effets fiscaux de la suppression de la CAP. L'augmentation, hors effets fiscaux, est de 4,3 %. Cette dotation inclut 5 M€ au titre du programme de transformation.

Les médias de FMM sont **en première ligne face à la dégradation du contexte international**. Des coupures ont été subies en Russie, au Mali, au Burkina Faso puis, cet été, au Niger. Or, FMM joue un rôle essentiel dans des zones comme le Sahel où il n'y a parfois aucun autre média d'information.

Les journalistes de FMM exercent leur métier sur le terrain dans un contexte de **fort risque sécuritaire**. Les chaînes subissent la **propagation de fausses informations**, phénomène dont l'ampleur est désormais massive.

C'est en réalité moins en tant que média français **qu'en tant que média indépendant, incarnant la liberté d'informer et les valeurs démocratiques**, que FMM inquiète les autorités de certains pays.

**FMM a récemment diversifié son offre linguistique** : une offre de RFI en ukrainien a été lancée il y a un an ; le succès des offres en langues africaines (mandenkan, fulfulde), basées à Dakar, se confirme dans le cadre du projet AfriKibaaru financé par l'Agence française de développement (AFD). Ces offres sont suivies par 70 % des habitants dans les zones concernées. L'offre arabophone joue un rôle important au Maghreb et au Moyen-Orient, au travers de France 24 et de MCD.

Les perspectives de développement de France Médias Monde sont aujourd'hui de plusieurs ordres. Le **renforcement de l'offre africaine** est une priorité. FMM envisage une nouvelle offre de France 24 en Afrique, avec des contenus de proximité à destination des publics francophones et des prolongements possibles dans des langues africaines. Le projet ENTR panafricain vise à proposer une offre 100 % numérique à destination des jeunes sur le continent africain, à l'image de ce qui a déjà été développé en Europe avec Deutsche Welle. FMM a aussi le projet de disposer **d'une implantation locale à Beyrouth** avec une rédaction numérique, pour renforcer les rédactions arabophones de France 24 et de MCD qui sont situées à Paris. Par ailleurs, le centre de RFI en Roumanie, qui accueille déjà l'offre en ukrainien, pourrait ouvrir **une offre en langue turque**. FMM souhaite, enfin, continuer à progresser en Amérique latine et en Asie (où l'Inde est le premier bassin d'audience de France 24).

Pour assurer ce développement, s'agissant notamment des langues africaines, la **contribution du ministère des affaires étrangères**, au titre de l'aide au développement, **est bienvenue**, même si son montant reste limité (2,5 M€ en 2024). FMM a, en effet, besoin de **financements pérennes** : la dotation issue du programme de transformation est, elle aussi, bienvenue, mais elle ne saurait financer des perspectives de développement des activités de l'entreprise qu'en étant, *in fine*, « **soclée** » au sein de la dotation de base.

---

**Le rapporteur considère qu'étant donné le contexte international, le développement de l'offre de France Médias Monde doit être accompagné par des financements pérennes et garants d'indépendance.**

---

**Une budgétisation du financement de l'audiovisuel public serait très préjudiciable à FMM**, non seulement en Afrique et au Moyen-Orient, où elle est parfois accusée de partialité, mais aussi partout ailleurs : à Berlin, par exemple, lors du renouvellement de la licence FM de RFI, l'autorité de régulation a évalué « l'éloignement de l'État » de FMM, donc son indépendance financière. Le financement par affectation d'une recette fiscale a fait pencher la balance favorablement, tandis qu'une budgétisation n'aurait pas permis le renouvellement de cette licence. **FMM est un média de service public indépendant et il convient d'être particulièrement vigilant sur le maintien de ce statut.**

---

**La réforme du financement de l'audiovisuel public doit prendre en compte la spécificité internationale de FMM.**

---

Enfin, **FMM a également un rôle à jouer en France.** France 24 n'est malheureusement pas disponible sur la TNT. La chaîne a dû y renoncer en 2019 (pour l'outre-mer) puis en 2021 (pour l'Île-de-France) en raison d'impératifs d'économie. France 24 est reprise sur la chaîne de télévision France info (canal 27 de la TNT) mais seulement la nuit. **Cette coopération mériterait d'être développée.**

#### **D. ARTE : UN SUCCÈS FRANCO-ALLEMAND**

Le PLF 2024 intègre une dotation de 294 millions d'euros à Arte France, dont 1,9 M€ pour compenser l'assujettissement à la taxe sur les salaires. Cette dotation augmente de 2,8 % hors effets fiscaux.

La chaîne Arte est issue du traité franco-allemand du 2 octobre 1990. Arte France en est le pôle français, au sein d'un groupe qui comprend également Arte Deutschland ainsi qu'une structure commune, le groupement européen d'intérêt général (GEIE) basé à Strasbourg, qui est financé de façon paritaire. Les trois entités sont unies par un « projet de groupe » qui couvre la période 2021-2024, ce qui explique que le COM d'Arte ait été prolongé non pas d'un an mais de deux ans.

Au cours des cinq dernières années (2018-2023), la dotation d'Arte France n'a augmenté que de 1,5 % du fait de quatre années consécutives de baisse, de 2018 à 2022. En euros constants, la chaîne estime que sa dotation a en réalité baissé de 8 % en cinq ans, malgré le rebond récent. Au cours de la période 2024-2028, la dotation d'Arte France devrait passer de 294 M€ à 329 M€. En 2025 et 2026, elle devrait bénéficier du programme de transformation à hauteur de 7 M€ chaque année. Cette trajectoire correspond à une stabilisation de la dotation en euros constants. La chaîne devra faire face, avec cette dotation stable, à l'augmentation des coûts des contrats la liant aux différents organismes de gestion collective (SACD, SACEM, SCAM) et à l'inflation des coûts de production et des droits de diffusion. Des sommes significatives seront investies pour emménager dans de nouveaux locaux. Arte s'inquiète, enfin, de l'augmentation des coûts de diffusion qui résulterait d'une généralisation de l'ultra-haute définition sur la TNT.

Cette situation n'est pas propice au développement du projet de Plateforme européenne de la chaîne. La chaîne s'est pourtant déjà ouverte au public européen, grâce à une offre sous-titrée en six langues sur le numérique, grâce au soutien de l'Union européenne. Arte poursuit, en outre, l'élargissement de son réseau de chaînes européennes partenaires. **La chaîne estime à 35 M€ par an le financement complémentaire qui serait nécessaire** pour que son offre en ligne atteigne le seuil de 4 200 programmes sous-titrés en six langues, accessibles gratuitement dans 32 pays européens. Ce montant pourrait provenir d'un financement conjoint de la France, de l'Allemagne et de l'Union européenne.

**La dotation d'Arte doit monter en puissance pour accompagner le développement du projet de plateforme européenne de la chaîne.**

---



Arte est, enfin, dans une situation particulière, s'agissant du financement de l'audiovisuel public. **En raison des engagements internationaux de la France vis-à-vis de l'Allemagne, la budgétisation du financement d'Arte n'est pas envisageable.** Comme pour France Médias Monde, le statut d'indépendance d'Arte doit être conforté par l'affectation d'une recette.

---

**La spécificité européenne d'Arte rend inconcevable un financement budgétaire d'Arte France.**

---

## **E. L'INA : UN ACTEUR EN MUTATION**

L'Institut national de l'audiovisuel (INA) représente 3 % du montant des dotations de l'audiovisuel public français, avec une dotation de 108 M€ pour 2024, dont 4 M€ au titre du programme de transformation, en augmentation de 12 % hors effets fiscaux.

La période récente a été une période de transformation pour l'Institut, qui a consolidé son statut de média patrimonial de service public, grâce à une stratégie de renouveau éditorial et d'adaptation aux nouveaux usages. **Cette transformation rencontre un indéniable succès**, s'agissant des offres gratuite et payante de l'INA, grâce à une diversification réussie des formats et outils de diffusion.

L'Institut est également engagé dans des coopérations au sein de l'audiovisuel public, notamment dans le domaine de l'offre éducative (Lumni) et de la formation (classe alpha).

Le contrat d'objectifs et de moyens en cours envisageait d'aller plus loin en **confiant à l'INA la responsabilité de la formation initiale et continue des salariés de l'audiovisuel public.** Ce projet se heurte au droit de la commande publique qui impose un régime de publicité et de mise en concurrence. Une filiale commune a, un moment, été envisagée pour contourner cet obstacle. Une autre piste serait de reconnaître l'existence d'une relation de quasi-régie entre les entreprises de l'audiovisuel public. Le gouvernement doit aujourd'hui arbitrer.

---

**Des réponses doivent être apportées à l'INA pour mettre en œuvre ce projet de mutualisation de la formation.**

---

L'INA est en difficulté car sa dotation pour 2023 n'a pas tenu compte de l'effet cumulatif de l'inflation et du glissement tendanciel des charges de l'établissement. L'écart est chiffré à 6,3 M€. Par ailleurs, l'achèvement du programme immobilier permis par le plan France Relance a nécessité des investissements supérieurs aux anticipations.

**La trésorerie de l'INA est dans une situation qui s'aggrave**, depuis le prélèvement de 20 M€ opéré sur le fonds de roulement en 2014. L'INA a ensuite financé sur ses fonds propres des investissements stratégiques, immobiliers et technologiques. L'Institut estime aujourd'hui ses besoins à 10,2 millions d'euros. Le projet de loi de finances de fin de gestion répond en partie à cette demande : un montant de 5 M€ y est proposé à cette fin, augmenté de 1,3 M€ par amendement.

---

**La trésorerie de l'INA doit être consolidée de façon durable.**

---

## **F. TV5 MONDE : UN RÔLE ESSENTIEL EN FAVEUR DE LA FRANCOPHONIE**

Avec une dotation de 83 M€, en hausse de 2,5 % hors effets fiscaux, TV5 Monde ne représente que 2 % du montant des dotations de l'audiovisuel public français. En tant que chaîne multilatérale, elle ne bénéficie pas d'un COM mais d'un plan stratégique validé par les États partenaires qui court jusque fin 2024. Ce plan sera renouvelé l'an prochain pour la période 2025-2028.

Contributions publiques au budget de TV5 Monde (M€) en 2023 (prévisions)

France	Belgique	Suisse	Canada	Québec	Monaco	2023 Prévisions
80,2	8,3	8,3	5,5	3,3	4,1	109,7

Source : TV5 Monde

Entre 2017 et 2023, la contribution française à TV5 Monde n'a augmenté que de 2,4 %. Les contributions des bailleurs historiques ont été globalement stables (en dehors du Canada). Cette situation a conduit à un **décrochage par rapport à l'inflation** qui, combiné à la nécessité d'investir dans la plateforme numérique (TV5mondeplus.com), a contraint TV5 Monde à des économies, qui se sont traduites notamment par des arrêts de programme et des limitations de diffusion. L'adhésion de Monaco, à compter de 2022, a permis d'assurer une respiration budgétaire bienvenue. Les économies se poursuivent avec notamment l'arrêt progressif de la distribution par satellite de la chaîne thématique sur l'art de vivre TV5 Monde Style en Asie, au Maghreb et au Moyen-Orient.

**Après plusieurs années de recul, la hausse de la contribution française à TV5 Monde depuis 2023 est une bonne nouvelle.** Cette hausse demeure toutefois modérée. Elle ne permettra qu'un **rattrapage très partiel**, d'autant que TV5 Monde subit les effets de l'inflation dans des pays où elle est plus forte qu'en France.

Le modèle multilatéral par nature pluraliste de TV5 Monde garantit sa résilience. Sa crédibilité est renforcée par son statut d'opérateur de l'Organisation internationale de la francophonie. De fait, **la chaîne n'a été suspendue nulle part sur ce continent africain.** Elle maintient une présence par satellite en **Russie** et demeure le seul média francophone non chinois diffusé en **Chine continentale.**

TV5 Monde joue un rôle essentiel en faveur de la francophonie. Pour l'avenir, il est envisagé d'ouvrir la gouvernance de la chaîne à un ou plusieurs États d'Afrique subsaharienne.

---

**L'ouverture de la gouvernance de TV5 Monde à des États d'Afrique subsaharienne conforterait le modèle multilatéral, pluraliste et donc résilient qui fait la force de la chaîne.**

---

---

**La commission de la culture, de l'éducation et de la communication a émis, lors de sa réunion plénière du 22 novembre 2023, un avis défavorable à l'adoption des crédits du compte de concours financiers « Avances à l'audiovisuel public » du projet de loi de finances pour 2024.**

---



**Laurent Lafon**

Président  
de la commission  
Sénateur  
du Val-de-Marne  
(Union Centriste)



**Cédric Vial**

Rapporteur pour avis  
Sénateur de la Savoie  
(Rattaché au groupe Les  
Républicains)

Commission de la culture, de l'éducation  
et de la communication

<http://www.senat.fr/commission/cult/index.html>

Téléphone : 01.42.34.23.23

Consulter le dossier législatif :

<https://www.senat.fr/dossier-legislatif/pilf2024.html>

